



## Union Fédérale Route

49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19.

**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION DE  
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS  
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT  
(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)**

**REUNION PARITAIRE DU 16 MAI 2014**

**Président de la commission représentant l'Etat :**

Monsieur CAROFF en remplacement de Madame BATAILLARD Christiane  
excusée.

**FGTE-CFDT représentée par :**

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur national TDF  
M. BOURGEON Stéphane, Entreprise Loomis France  
M. BONCI Didier, Entreprise Brink' s Evolution  
M. FOUS Denis, Entreprise Loomis France.

**Organisations Patronales :**

Union des Fédérations du Transport, représentée par Mme HerveLine  
GILBERT-PERON

O T R E, représentée par M. RIVERA Jean Marc.

**FEDESFI représentée par :**

M. MOTTIER Bernard, Délégué Général FEDESFI  
M. CHAUDAT Didier, Entreprise Temis, Président

**U S P Valeurs représentée par :**

M. KOCZOR Cédric, Entreprise Loomis France, Directeur des Ressources  
Humaines  
M. SCHULLER Jean Pierre, Entreprise Loomis France, Responsable des  
Ressources Humaines.

Monsieur CAROFF ouvre la séance et propose de passer aux deux points de l'ordre du jour :

1) **Poursuite des négociations portant sur les classifications des emplois : modes opératoires**

La FGTE-CFDT indique avoir écrit à l'OTRE/USP Valeurs afin de faire intégrer un complément au paragraphe relatif aux prestations automates bancaires. La FGTE-CFDT souhaite qu'à la date de l'éventuelle signature de cet avenant, le volontariat soit pris en compte pour le convoyeur messager. Pour rappel, les pouvoirs publics ont décidé de déterminer des zones criminogènes et aujourd'hui, seule la région Ile de France a été définie comme telle, obligeant ainsi les dabistes à monter dans les fourgons blindés depuis le mois d'avril 2014.

Pour ce qui est d'un nouvel intitulé CONVOYEUR MESSAGER CHARGEUR proposé par certaines organisations syndicales, l'analyse des administrateurs FGTE-CFDT siégeant au FONGECFA montre qu'il sera difficile pour les salariés définis ainsi de prétendre au Congé de Fin d'Activité.

Depuis longtemps les trois premières entreprises du secteur font monter des dabistes en équipage et cet avenant 18 ne fera que cadrer une situation existante. Il permettra de mieux sécuriser le personnel contre les attaques des sites DAB et d'éviter par ailleurs les dérives sécuritaires de certaines sociétés.

L'UFT/FEDESFI explique être favorable à la majorité des dispositions de l'avenant 18 et à la présentation qu'en fait l'OTRE-USP VALEURS. Néanmoins, il reste la situation du convoyeur en voiture légère à qui l'on veut attribuer le coefficient 150 de convoyeur messager et pour lequel cette Fédération patronale compte s'opposer.

M. MOTTIER, représentant FEDESFI, estime que cela va à l'encontre de la gestion des carrières pour les nouveaux embauchés qui bien souvent débutent en véhicule léger avant d'obtenir leur carte professionnelle et les formations conventionnelles.

M. KOCZOR d'USP-VALEURS s'étonne du raisonnement FEDESFI en rappelant l'impossibilité légale de commencer à oeuvrer dans notre secteur sans carte professionnelle. Si tel était vraiment le cas, il conviendrait de faire remonter l'infraction au niveau du CNAPS !

Pour le métier de convoyeur/dabiste et l'obligation d'avoir deux CQP, des travaux seront lancés dans les prochains jours en CNPE afin de définir ce nouveau métier.

L'OTRE/USP-VALEURS précise être venue aujourd'hui en ayant expliqué lors de la dernière réunion que son projet serait soumis à signature. Cependant, cette Fédération patronale accepte de prendre en compte comme ultime modification le cas du volontariat, en insérant à cet effet au niveau de la page 6, après la phrase faisant état d'un avenant pour l'agent ou technicien de maintenance, la formulation suivante :

***Pour les convoyeurs messagers en activité dans l'entreprise à la date de la signature du présent avenant, les entreprises s'engagent à privilégier la notion de volontariat pour l'affectation à des tournées impliquant une prestation sur les automates bancaires.***

M RIVERA d'OTRE explique n'avoir jamais liés les négociations de l'avenant 18 et 19, mais indiqué qu'il ne pouvait pas y avoir de signature de l'avenant 19 si la négociation du numéro 18 n'était pas terminée.

L'OTRE/USP-VALEURS a écouté toutes les demandes d'amendements, en intégrant plusieurs d'entre eux .

M MOTTIER représentant FEDESFI, signale que la proposition de rédaction d'OTRE sur le volontariat va dans le bon sens.

M. KOCZOR indique que la demande sur le volontariat sera la dernière modification acceptée afin de ne pas encore faire perdurer deux années de plus la négociation des modes opératoires qui a débuté en 2004. De plus, nos débats contribuent uniquement à cadrer ce qui existe déjà sur le terrain.

Il ne faut pas perdre de vue que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, les décrets rendent obligatoire en Ile De France le dabiste en fourgon. Formuler autrement la notion de volontariat viendrait heurter nos obligations réglementaires.

La version définitive d'OTRE/USP-VALEURS pour l'avenant 18 sera communiquée aux Organisations syndicales le lundi 19 mai au plus tard, ensuite ou l'accord est entériné ou il sera abandonné.

Le Président explique ne pas vouloir s'immiscer dans les débats, mais précise que plus un texte est précis et clair et moins le risque de contentieux est important ensuite.

Pour ce qui est d'un nouveau métier, soit il est intégré dans les classifications selon la réglementation en vigueur, soit les choses finissent par se faire n'importe comment dans les entreprises et sur le terrain.

Aujourd'hui l'accord est signable mais il ne s'agit que d'une négociation de transition.

La FGTE-CFDT déclare également que cet un premier pas qui sera suivi d'une demande auprès de la CNPE.

Aujourd'hui le risque pris par les dabistes sur le terrain est grand, avec malheureusement des cas d'agressions dramatiques aux conséquences irrémédiables pour les salariés.

La FGTE-CFDT ne se dérobera pas et soutiendra la dernière version proposée pour l'avenant 18.

M. CAROFF propose de clore les débats sur cet avenant ,de mettre le texte à la signature, puis d'aborder le point deux de l'ordre du jour.

## 2) Poursuite des Négociations annuelles obligatoires 2014.

M. KOCZOR explique qu'après avoir pris note des propositions FEDESFI lors de la dernière réunion, l'OTRE-USP-VALEURS propose d'avancer sur des points différents, conformément aux engagements pris en l'article 3 de l'avenant 17.

Sur la partie Salaires Minimaux Professionnels Garantis, des propositions modérées viennent compléter l'ensemble de la proposition de l'avenant 19.

Ainsi au 1<sup>er</sup> décembre 2014 son organisation patronale propose +1.10%, suivi au 1<sup>er</sup> juillet 2015, d'une seconde hausse de + 1%.  
Pour la partie S.M.P.G. il s'agit de la proposition finale du mandat O.T.R.E. pour qui les  $\frac{3}{4}$  du secteur remontent à la grille conventionnelle avec une ancienneté assise sur cette base.

**La FGTE-CFDT revendique le remplacement de la prime métier par une prime de risque.**

M. KOCZOR précise que cette discussion n'est pas d'actualité aujourd'hui.

FEDESFI de son côté explique ne pas avoir de mandat pour aller au-delà de sa proposition initiale car son conseil d'administration ne se réunira que le 20 juin 2014.

La FGTE-CFDT respecte la proposition d'OTRE mais néanmoins, la grille proposée ne mentionne-t-elle pas une erreur de date pour la seconde étape de l'évolution de la grille d'ancienneté ? en effet ,celle-ci est programmée seulement pour janvier 2016 alors qu'il serait possible de la rapprocher à juillet 2015 ?

Pour l'OTRE/USP-VALEURS, la situation économique des entreprises est difficile, aucune des sociétés ne voit comme faire évoluer significativement son chiffre d'affaires. Les banques font pression sur les prix et la distribution rencontre des difficultés comme chez DIA.  
L'avenant qui est proposé est un tout et la seconde étape de revalorisation pour l'ancienneté reste bien programmée à janvier 2016.

Le Président indique que les N.A.O. ne seront pas clôturées en attendant le retour des mandats des organisations patronales.

M. RIVERA confirme qu'il ne s'agit pas soumettre aujourd'hui les propositions de NAO à la signature car un projet sera envoyé pour le 27 mai.

Le Président confirme que la prochaine réunion se tiendra le 27 mai, avec comme points à l'ordre du jour l'avenant 18 sur les modes opératoires pour sa signature et le nouveau projet FEFESFI sur la transférabilité du personnel en cas de perte de marché.

La date du 4 juillet 2014 est programmée comme poursuite de la négociation sur les NAO et l'accord transférabilité, puis la séance est levée.

L'Equipe TDF FGTE-CFDT